



MISSION ESPACE AERIEN

Rapport d'activité 2014

Gérard DELACOTE, CTN vol libre en charge du dossier espace aérien à la FFVL en relation directe avec, Jean Pierre POULEAU Président de la FFVL.

Bilan annuel espace aérien : principales actions 2014 et perspectives 2015

Rappel du cadre général de l'action

Cette année encore, la conduite de la mission espace aérien pour la défense de nos activités au niveau national s'est articulée autour de deux axes principaux. D'une part, une action interne d'organisation de notre réseau de représentation et de suivi des dossiers, doublée d'une action de sensibilisation et d'accompagnement des pratiquants et encadrants ; d'autre part, une action partagée, au sein du CNFAS, pour la défense de nos intérêts, et de ceux de toute l'aviation légère et sportive, au niveau national et européen auprès des instances civiles et militaires afin de minimiser, autant que possible, les impacts liés aux évolutions réglementaires en lien principalement avec les activités commerciales et/ou militaires.

D'année en année, le rôle du CNFAS se renforce auprès des instances civiles et militaires et par conséquent également celui du groupe des techniciens des fédérations qui assure le suivi des dossiers à caractère national et sensible est primordial. Les séminaires de début d'année sont un moment fort, pour partager nos ressentis, organiser notre action et resserrer les liens entre fédérations, mais le travail journalier au sein de ce groupe est primordial.

Les principaux dossiers traités en 2014.

- Au niveau des CCAGALS, notre représentation a pu être assurée de façon satisfaisante en 2014, mais la recherche de représentants prêts à s'investir au niveau des ligues demeure une priorité afin de pouvoir anticiper correctement le remplacement des représentants CCAGALS lorsqu'ils souhaitent quitter leur fonction. Si nous assurons pour l'heure la couverture globale du territoire, nous ne disposons pas partout du nombre optimal de représentants pour assurer un maillage complet.

- La directive câble (l'arlésienne ?), qui devrait finalement englober toutes les activités d'aviation légère répertoriées à l'AIP (ENR 5.5), est toujours en préparation, notamment du fait d'une position particulièrement dure de la Défense qui souhaiterait cantonner au maximum nos activités en week-end : ce qui est totalement inacceptable et injustifié.

- Le développement des activités drones s'est encore accéléré avec une augmentation des espaces temporaires dédiés. Ces activités nécessitent beaucoup d'énergie et de vigilance, notamment du fait du développement dans les domaines du loisir et du travail aérien en concurrence directe avec nos activités en basses couches.

- Notre collaboration étroite avec la DGAC permet de continuer à faire évoluer le dispositif lié au Tour de France cycliste dans le bon sens et de façon plus cohérente.

- Après les espoirs entrevus au travers du développement d'AZAR (nouvel outil d'aide à la préparation des vols), nous n'avons malheureusement pas la certitude de le voir finalisé rapidement, faute de moyens et peut être de choix politique côté DGAC.



- Le dossier de la simplification de l'espace aérien (toiletage et réorganisation de zones civiles et militaires) n'a hélas pas connu d'avancées significatives : il sera néanmoins poursuivi en 2015.

- Les militaires ont beaucoup fait évoluer leurs formes d'entraînement et cela est souvent très visible et malheureusement très pénalisant pour les activités d'aviation légère. La zone centre, couvrant tout le cœur du massif Central, est un exemple des nombreuses zones temporaires qui impactent très régulièrement nos activités en plus des zones R et des champs de tir.

- Notre implication active dans le processus de révision de textes comme celui lié aux procédures de décollage et atterrissage hors aérodrome s'est avérée très importante afin de préserver nos activités de complexifications totalement inappropriées et inutiles.

- De même en fin d'année, la grande vigilance et la forte mobilisation de toutes les activités d'aviation légère à l'égard du dossier des aérodromes AFIS (aérodromes avec présence d'un service d'information de vol) se sont avérées extrêmement importantes pour faire entendre d'une voix unanime notre opposition à la création de volumes de protection en dehors de quelques situations particulières et avec une limitation au strict besoin en terme de créneaux horaire.

- Le volume d'activité de la mission ea en 2014 a été particulièrement important et le climat d'échange avec la Défense est demeuré plutôt tendu notamment dans la moitié Nord (ZAD Nord), même si le nombre annuel de réunions demeure stable. Les tensions internationales semblent avoir une influence non négligeable, notamment pour les dispositifs de sûreté et les exercices militaires. La carte de l'instance européenne met aussi clairement en évidence le très grand nombre de zones existant en France par rapport aux autres pays.

- En terme de moyens humains, le travail réalisé a nécessité l'implication de cinq conseillers techniques, et d'une trentaine de référents associatifs. François Cuizinaud a poursuivi son implication progressive à mes côtés afin de pouvoir prendre le relais dans les premiers mois de 2015. Merci à chacun pour son implication ô combien précieuse.

- Merci aussi à tous ceux qui participent de façon régulière ou plus occasionnelle aux actions et au suivi de ce vaste domaine pour le bien de toute la communauté du vol libre.

- Plus que jamais, le relais au niveau du secrétariat fédéral revêt une importance capitale. En ce domaine Bettina est une collègue d'une efficacité remarquable et plus qu'exemplaire. Du fait de son très fort investissement, elle assure une veille extrêmement précieuse et un suivi optimum de tous les dossiers. Une fois de plus chapeau bas et un immense merci à elle.

- **Enfin, il demeure tout aussi indispensable qu'aucun pilote, quelle que soit sa forme de pratique, n'oublie sa responsabilité individuelle et collective au regard du respect de la réglementation aérienne, sans quoi tous les efforts et toute l'énergie déployée pour faire reconnaître et prendre en compte nos activités par les instances de tutelle, risqueraient fort d'être totalement anéantis.**

Gérard DELACOTE,
CTN vol libre